



COUR SUPRÊME



AHJUCAF
COURS SUPRÊMES JUDICIAIRES
FRANCOPHONES

2 juillet 2021

Après la réussite du séminaire des correspondants organisé à Cotonou, à l'invitation de la Cour suprême du Bénin en mars 2019, la Cour suprême du Sénégal devait accueillir à Dakar en 2020 le séminaire régional annuel des correspondants AHJUCAF/JURICAF, responsables des services de documentation ou équivalents des Cours suprêmes judiciaires, dans la ligne des priorités définies lors du Congrès de Beyrouth de juin 2019.

Du fait de la pandémie de Covid-19, le projet reporté en 2020 a été fixé, en accord avec le Premier président Cheikh Ahmed Coulibaly, après les dernières audiences précédant la période d'allègement judiciaire au Sénégal.

Ces journées régionales de Dakar auront lieu les mercredi 28 et jeudi 29 juillet 2021. Elles seront complétées par la réunion du jury du Prix de l'AHJUCAF pour la promotion du droit.

Le déroulement des travaux a été adapté aux réalités de la situation sanitaire, avec présence des participants en nombre adapté à Dakar, certaines contributions étant intégrées à distance en visioconférence.

**AHJUCAF/Cour suprême du Sénégal –
Dakar 28 et 29 juillet 2021, Hôtel Terrou-Bi**

Mercredi 28 juillet 2021

Séminaire régional de formation des correspondants AHJUCAF
La publication et la diffusion des arrêts des Cours suprêmes judiciaires.
La base de jurisprudence francophone JURICAF.

Jeudi 29 juillet 2021

Séminaire régional de l'AHJUCAF
La motivation et la diffusion des décisions des Cours suprêmes judiciaires de la Francophonie en Afrique (*préparation du Congrès triennal 2022*).

Vendredi 30 juillet 2021 à 17h 30

*Pour les seuls membres du jury. Délibéré du Prix de l'AHJUCAF 2021
[ou mercredi 28 juillet à 17 h 30]*

Cours suprêmes nationales d'Afrique représentées :

- *Cour suprême du Bénin (vice-présidence de l'AHJUCAF, présidence de l'AA-HJF)*
- *Cour de cassation du Burkina-Faso*
- *Cour suprême du Cameroun (visioconférence)*
- *Cour suprême du Mali (vice-présidence de l'AHJUCAF)*
- *Cour de cassation du Maroc (vice-présidence de l'AHJUCAF)*
- *Cour suprême de Mauritanie*
- *Cour de cassation du Niger*
- *Cour suprême du Sénégal (vice-présidence de l'AHJUCAF)*
- *Cour suprême du Tchad*
- *Cour suprême du Togo*

Autres représentants de Cours :

- *Cour de cassation de France (vice-présidence de l'AHJUCAF) en visioconférence*
- *Cour de cassation du Liban (présidence de l'AHJUCAF), en visioconférence*
- *Tribunal fédéral suisse (vice-présidence de l'AHJUCAF et jury du Prix)*

**Séminaire de formation des correspondants AHJUCAF/JURICAF,
responsables des services de documentation ou équivalent
des Cours suprêmes judiciaires africaines**

9 H 00 : Accueil des participants

9 H 30 : Ouverture et animation de la journée : Jean-Paul Jean, Président de chambre honoraire à la Cour de cassation, Secrétaire général de l'AHJUCAF, El Hadji Malick Sow Président de chambre à la Cour suprême du Sénégal, chargé de mission régional de l'AHJUCAF et Hassane Djibo, Chef de l'inspection générale de la justice du Niger, expert AHJUCAF

Matin

Valorisation et diffusion des décisions. Mise en œuvre des recommandations du Congrès de Beyrouth

Sélectionner, hiérarchiser, transmettre et diffuser la jurisprudence

Approche pragmatique et constructive sur les moyens et les modalités de la diffusion de la jurisprudence et l'utilisation d'internet pour les décisions numérisées. La pseudonymisation des décisions des cours africaines via JURICAF. Echange d'expériences entre les Cours sur les bonnes pratiques. Etat des diffusions et transmissions de leur jurisprudence à JURICAF par les Cours. Choisir les grands arrêts que chaque Cour peut mettre en évidence en diffusion internet.

- Oumar Gaye, Conseiller, Directeur du Service de Documentation et d'Etudes de la Cour suprême du Sénégal
- Mohamed Namiri, Vice-Premier Président de la Cour de Cassation du Maroc
- Désiré Pinguédewindé Sawadogo, Avocat général, Directeur du Service de Documentation et d'Etudes de la Cour de cassation du Burkina-Faso
- Joseph Darkem, Secrétaire général adjoint, Cour suprême du Tchad
- Yaovi Mawuli Fiawonou, Avocat général, Cour suprême du Togo
- Yahya Barick, Conseiller à la Cour suprême de Mauritanie
- Ibrahim Boubakar Zakaria, Avocat général, Cour de cassation du Niger
- Aboubacar Guissé, Secrétaire général, Cour suprême du Mali
- Sourou Innocent Avognon, Président de la chambre judiciaire, Cour suprême du Bénin
- Vignon André Sagbo, Conseiller à la chambre judiciaire, Cour suprême du Bénin
- Wilfrid Sonagnon Araba, Auditeur, Directeur de la documentation et des études, Cour suprême du Bénin
- Jean-Michel Sommer, Président de chambre, Directeur du Service de Documentation, des Etudes et du Rapport de la Cour de cassation de France (*visioconférence depuis Paris*)
- Roger Sockeng, Conseiller à la Cour suprême du Cameroun (*visioconférence depuis Yaoundé*)
- Rodny Daou, Juge, chargé de mission du Premier président de la Cour de cassation du Liban (*visioconférence depuis Beyrouth*)

Auditeurs (6) et membres (9) du Service de Documentation et d'Etudes de la Cour suprême du Sénégal

Alimenter utiliser la base de données gratuite de jurisprudence francophone JURICAF

La pseudonymisation des arrêts. Etude de cas concrets.

- Mehdi Ben Mimoun, greffier, chargé de mission de l'AHJUCAF
- Jean Gasnault, expert-documentaliste (*visioconférence depuis Paris*)
- Marie Mendy, master 2 droit des contrats Université de Nanterre, stagiaire de l'AHJUCAF

Les questions posées par l'open data des décisions de justice. Jean-Michel Sommer, Président de chambre, Directeur du SDER (France) (*visioconférence*)

Après-midi

La modernisation des sites internet et la diffusion de la jurisprudence

- Victor Adossou, Président de la Cour suprême du Bénin, Président de l'AAHJF
- Jean-Aloïse Ndiaye, Directeur du cabinet du Premier président de la Cour suprême du Sénégal
- Yaovi Mawuli Fiawonou, Avocat général, Cour suprême du Togo
- Désiré Pinguédewindé Sawadogo, Directeur du Service de Documentation et d'Etudes de la Cour de cassation du Burkina-Faso

Bibliothèque et documentation juridique

- **Supports papier et ressources internet.** Le travail de documentation au service des magistrats. Philippe Galanopoulos, Conservateur de la bibliothèque de la Cour de cassation de France, (*visioconférence*)
- **Point sur l'opération de dons d'ouvrages juridiques par la Cour de cassation de France** et suites envisageables.

Préparation de la visite d'étude de correspondants AHJUCAF/JURICAF de Cours africaines en France (dernier trimestre 2021) Michel Carrié, chargé de mission AHJUCAF

(Possibilité) 17h 30 Délibération du jury du prix de l'AHJUCAF (le moment sera choisi selon les disponibilités respectives des membres du jury présents à Dakar ou en visioconférence)

Diner libre

**La motivation des décisions
des Cours suprêmes judiciaires africaines francophones**

La motivation des décisions sera un des sujets composant le thème du Congrès 2022 de l'AHJUCAF, vu son importance et son actualité dans de nombreuses Cours. Dans le prolongement du Congrès de Beyrouth sur la diffusion de la jurisprudence sur Internet, l'intelligibilité des décisions de justice par les citoyens constitue une ambition démocratique majeure.

Aboutir à une décision parfaitement motivée et intelligible nécessite un travail préparatoire rigoureux. Le débat inclut donc aussi celui du temps et de la méthode de préparation, à l'aide ou non d'assistants ou (et) d'un service de documentation, le rôle du rapporteur, les modalités du délibéré et de la rédaction des décisions. Les représentants des Cours africaines réunis à Dakar en débattront pour approfondir ces problématiques avec l'aide de quelques intervenants extérieurs. Un document de travail rédigé par le Secrétariat général a été diffusé aux Cours afin que leurs représentants l'enrichissent par leur contribution nationale qui sera présentée lors du séminaire.

9 H 00 : Accueil des participants

9 H 30 : Ouverture

- Cheikh Ahmed Tidiane Coulibaly, Premier président de la Cour suprême du Sénégal, Vice-président de l'AHJUCAF
- Message de Souheil Abboud, Premier président de la Cour de cassation du Liban, Président de l'AHJUCAF
- Message de Chantal Arens, Première présidente de la Cour de cassation de France, Vice-Présidente de l'AHJUCAF (*visioconférence*)
- Salvatore Saguès, Représentant de l'Organisation Internationale de la Francophonie (*visioconférence*)
- Jean-Paul Jean, Président de chambre honoraire à la Cour de cassation, Secrétaire général de l'AHJUCAF : Introduction aux débats

10 H 00 :

- Alain Lacabarats, Président de chambre honoraire à la Cour de cassation (*visioconférence*) : « *La motivation des décisions de justice. Illustrations et débats en cours dans l'espace judiciaire francophone* »

10 H 20 : Table ronde : La préparation de la décision (*sources, documentation, doctrine, rapporteur, conclusions...*). *Réflexions et évolutions en cours dans les Hautes juridictions de la francophonie*

Présidence : Victor Adossou, Président de la Cour suprême du Bénin, Président de l'AAHJF

- Fabrice Hourquebie, Professeur de droit public à l'Université de Bordeaux : « *Le contenu et la motivation des arrêts au regard des arguments en débat : historiques, culturels, droit comparé, approche conséquentialiste....* »

- Patrice Badji, Professeur à la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar Mahaman : « *L'apport de la doctrine aux décisions des Cours suprêmes africaines* »
- Oumar Gaye, Conseiller, Directeur du Service de Documentation et d'Etudes de la Cour suprême du Sénégal
- Sourou Innocent Avognon, Président de la chambre judiciaire, Cour suprême du Bénin
- Aboubacar Guissé, Secrétaire général, Cour suprême du Mali
- Débat avec les représentants des Cours

12 H 30 : Déjeuner

14 H 00 : Table ronde : Le délibéré et la rédaction de la décision. *Réflexions et évolutions en cours dans les Hautes juridictions de la francophonie*

Présidence : Manou Fassouma-Moussa, Première présidente de la Cour de cassation du Niger

- El Hadji Malick Sow, Président de chambre à la Cour suprême du Sénégal, chargé de mission régional de l'AHJUCAF
- Florence Aubry-Girardin, Juge au Tribunal fédéral Suisse
- Mohamed Namiri, Vice-Premier Président de la Cour de Cassation du Maroc
- L'Emir Ahmad El Ayoubi, Conseiller à la Cour de cassation du Liban (*visioconférence*)
- Yahya Barick, Conseiller à la Cour suprême de Mauritanie
- Débat avec les représentants des Cours

Synthèse et conclusions Jean-Paul Jean, Secrétaire général de l'AHJUCAF et El Hadji Malick Sow, Président de chambre à la Cour suprême du Sénégal

17 h 30 Cour suprême du Sénégal : réception des ouvrages de la Cour de cassation française (*uniquement les deux Cours concernées*)

20 H 00 : Diner offert par l'AHJUCAF

VENDREDI 30 JUILLET 2021

(OU MERCREDI 28 JUILLET)

17 H 30 : Délibération du jury du Prix de l'AHJUCAF pour la promotion du droit 2021

- Manou Fassouma-Moussa, Première présidente de la Cour de cassation du Niger,
- Jean-Paul Jean, Président de chambre honoraire à la Cour de cassation de France, Secrétaire général de l'AHJUCAF, Rapporteur,
- L'Honorable Nicholas Kasirer, Juge à la Cour suprême du Canada, Trésorier de l'AHJUCAF (*en visioconférence depuis Ottawa*),
- Florence Aubry-Girardin, Juge au Tribunal fédéral suisse, Vice-présidente de l'AHJUCAF,
- El Hadji Malick Sow, Président de chambre à la Cour suprême du Sénégal,
- Cécile Léqué-Folchini, Chargée de mission à la Direction des Affaires politiques et de la gouvernance démocratique. Organisation Internationale de la Francophonie (*en visioconférence depuis Paris*).

Membres désignés :

- Alassane Kanté, Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar Mahaman,
- Fabrice Hourquebie, Professeur de droit public à l'Université de Bordeaux.

INFORMATIONS PRATIQUES

Contacts à Paris (jusqu'au 25 juillet 2021 pour les mails)

M. Jean-Paul Jean

Président de chambre honoraire
Secrétaire général de l'AHJUCAF
Port : +33 6 14 70 09 56 (WhatsApp)

jean-paul.jean@justice.fr

M. Mehdi Ben Mimoun

Greffier de l'AHJUCAF
Chargé de mission
Port : +33 6 64 78 43 28 (WhatsApp)

mehdi.ben-mimoun@justice.fr

Après le 25 juillet, WhatsApp et adresse structurelle de l'association :

sgahjucaf@ahjucaf.org

Contacts à la Cour suprême du Sénégal

M. Jean-Aloïse Ndiaye Directeur du cabinet du Premier président

Port : +221 77 651 42 38 (WhatsApp) ou +221 76 300 78 60 aloisejean@yahoo.fr

M. El Hadj Malick Sow Président de la chambre civile et administrative, chargé de mission régional

AHJUCAF Port : +221 77 468 04 93 (WhatsApp) malicksow13@yahoo.fr
